



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080133

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10273
N/REF : 3/08/2025 0H52 C:022730 I:03577
V/REF : Contrat N°010273 du 22/05/2015

SDC 'Le Royal Parc'
C/O REGIE LESCUYER ET ASSOCIES
17 QUAI GILLET
69004 LYON

IMMEUBLE : LE ROYAL PARC
72, BOULEVARD DES BELGES
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N72 - TABOURETS ET GRILLES EU/EP
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. O. BRUN

POMPAGE ET LE NETTOYAGE DE :
- 3 TABOURETS EAUX USEES - EAUX PLUVIALES
- 1 GRILLE EAUX USEES - EAUX PLUVIALES DANS LA COUR INTERIEURE

EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE DE TRAITEMENT SPECIALISE

2 FOIS / AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 666,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2014	Valeur :	113,9
	Mois de l'indice de révision	: 03/2025	Valeur :	143,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080133

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique Tab./grille EU/EP	2/AN	814,51	814,51
TOTAL H.T.				814,51
T.V.A. a 10,00%				81,45
TOTAL T.T.C.En EURO				895,96

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.